



-K-

[Signature]

21/10/2014

11h34

Cabinet
Leader de l'opposition officielle

Québec, le 22 octobre 2014

Monsieur Michel Bonsaint
Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-LeMay
Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

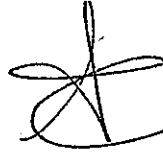
Nous souhaitons pouvoir débattre le mercredi 22 octobre, à la période prévue à cet effet, de la motion jointe en annexe par le député de Sanguinet.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de cabinet,

[Signature]
Simon Lajoie

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 2.157
Québec (Québec) G1A 1A4
Téléphone : 418 643-1275
Télécopieur : 418 643-1906

 21/10/2014
11h34

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉ(E)S DE L'OPPOSITION

(Article 97 RAN)

« QUE la Commission des finances publiques procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques sur les recommandations de la Commission de révision permanente des programmes (CRPP) et, qu'à cette fin, elle entende les personnes suivantes :

- La présidente et les membres de la CRPP;

QUE la durée maximale de l'exposé de la présidente et des membres de la CRPP soit de 30 minutes et l'échange avec les membres de la commission parlementaire soit d'une durée maximale de 120 minutes partagées ainsi : 60 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 36 minutes pour l'opposition officielle et 24 minutes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques finales, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

Enfin, que cette motion soit un ordre de l'Assemblée nationale. »
